

Par la grève, les salariés du Centre Pompidou ont arraché des avancées importantes

Les agents (contractuels de droit public) du centre Pompidou refusaient d'être placés, en application d'un décret paru le 30 mars, devant le prétendu choix suivant : être titularisés, au prix de baisses de salaires importantes, ou bien rester contractuels, mais sans la garantie du maintien de l'emploi, et donc se retrouver précarisés, à la merci d'un reclassement imposé, ou d'un licenciement.

Pendant 12 jours, les personnels du Centre avec leurs syndicats FO et UNSA, ont fait grève pour le maintien des salaires et des acquis, pour le maintien de l'emploi de ceux d'entre eux qui choisiraient de rester agents contractuels.

La FNEC FP FO, la FGF FO et la confédération FO par l'intermédiaire de son secrétaire général Jean-Claude Mailly ont apporté tout leur soutien à cette grève.

Le 6 avril, le 1^{er} ministre, le ministère de la Fonction publique et le ministère de la Culture ont apporté aux organisations syndicales FO et UNSA les garanties écrites suivantes :

- L'engagement que les salaires et les acquis des personnels contractuels sont maintenus.
- Les agents qui choisiront de rester contractuels ne pourront voir leur emploi remis en cause par le recrutement d'un fonctionnaire.
- L'ouverture de négociations au niveau de l'établissement sur les conditions d'accès aux corps de fonctionnaires et sur les possibilités de prendre en compte les situations particulières à Beaubourg.

La grève reconduite pendant 12 jours par les agents du Centre Pompidou a contraint le gouvernement à des reculs importants. Les avancées arrachées sont un point d'appui pour tous les salariés qui se battent pour la défense de leurs garanties collectives.